

La propreté de la ville :

l'effort de tous

L'objectif de la Municipalité : faire de Reims une métropole régionale qui place la qualité de vie pour tous au cœur de ses préoccupations, dans une logique visant à gommer les sutures du territoire. Il s'agit d'une ambition guidée par un souci d'équité, concernant les habitants des quartiers comme ceux issus du centre ville.

Cette volonté, portée par la Municipalité, doit aussi être investie par tous les Rémois car, on ne le rappellera jamais assez, la propreté, c'est l'effort de tous et l'affaire de chacun. Car mieux vivre-ensemble, c'est savoir vivre-ensemble.

Un appel à la responsabilisation de chacun

La propreté de Reims passe par la responsabilisation de chaque habitant du territoire. Notre mode de consommation et son impact sur l'environnement, ne peuvent plus être envisagés indépendamment des conséquences qu'il engendre en terme de gestion des déchets. Or, la gestion de ces déchets a un coût et ce coût ne cesse d'augmenter. C'est pourquoi le changement de comportement de chacun est essentiel.

Le plan propreté qui est mis en œuvre apporte des moyens complémentaires pour chacun d'être un citoyen responsable soucieux du bien collectif.

Repère : De 2003 à 2008, le coût de l'élimination des déchets ménagers au sein de l'agglomération est passé de 18,7 millions d'euros à près de 23 millions d'euros, soit une augmentation de 23,7 % des dépenses.

Un effort d'information et de sensibilisation et une politique de sanction contre les actes inciviques afin de changer les comportements

Mieux vivre ensemble, c'est savoir vivre ensemble. La propreté participe de ce savoir-vivre collectif, elle implique à la fois une action et des moyens publics mis à la disposition de tous, mais aussi une prise de conscience du rôle de chacun, au quotidien, pour sans cesse améliorer la propreté.

C'est pourquoi le plan propreté « Reims Ville Propre » prévoit, en plus des moyens du service public, un appel à l'esprit civique et à la responsabilisation de chacun.

Courant 2010, une grande campagne d'information et de rappel des gestes citoyens du quotidien que chacun peut et doit mettre en œuvre sera lancée dans la métropole rémoise.

Au delà du respect de l'environnement, le coût engendré par la gestion de la propreté et des déchets ne cesse de croître. Nous avons donc entre nos mains la possibilité de maîtriser ces dépenses si nous nous responsabilisons par des gestes civiques.

Parallèlement à cette sensibilisation, la ville va mettre en place une politique de sanction contre tous les gestes inciviques dus à une minorité mais qui pénalise tout le monde. Il s'agit ainsi de faire respecter les arrêtés en vigueur sur le territoire. Cette mission sera dévolue à la brigade environnementale spécialisée au sein de la police municipale.

Exemples de sanctions

- ◆ **Déjection canine :** amende de cas 2 (article R632-1 du code Pénal) = 35 € max en timbre amende.
- ◆ **Sac poubelle sorti en dehors des heures de collecte :** amende de cas 2 (article R632-1 du code Pénal) = 35 € max en timbre amende.
- ◆ **Dépôt sauvage divers :** amende de la 2^e classe (150 € max) à la 5^e classe (1 500 € max) suivant la nature du dépôt sauvage.
- ◆ **Bac sorti en dehors des heures de collecte :** non respect d'un arrêté de police municipale amende de 38 € par PV.



REIMSMETROPOLE



www.reims.fr



Rappel : LE BON RÉFLEXE, C'EST LE TRI !

Nous produisons de plus en plus de déchets : 468 kilos par habitant chaque année sur l'agglomération Reims Métropole. Leur collecte et leur traitement coûtent de plus en plus cher et doivent répondre à des normes environnementales de plus en plus exigeantes pour préserver notre planète.

Notre but : donner une deuxième vie aux déchets par le biais du recyclage et de la valorisation. Pour cela, le tri est plus que jamais nécessaire. Chacun de nous doit y participer car nous sommes tous concernés.

En triant, vous êtes le premier maillon de la chaîne du recyclage car :

- Une tonne de déchet triée et collectée par l'intermédiaire du bac jaune coûte 70 € de moins à la collectivité qui si elle n'était pas triée et mise dans le bac vert.
L'économie est de 170 € pour une tonne de verre collectée dans les conteneurs d'apport volontaire !
- Une bouteille de verre de 75 cl jetée dans le bac vert représente un coût supplémentaire de 7,6 centimes d'euro tout en sachant que nous collectons l'équivalent de 13 000 000 de bouteilles sur notre agglomération !

